



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 MARS 2017**

PRESENTS : Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - José CARDOSO - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Corinne GUYONNET - David LAS - Delphine PHLIX - Bernard LAVEDRINE - Daniel SIODLAK

ABSENTS EXCUSES : Bernard GARSON - Jérôme DUCHALET - Loïc DEBOUESSE

POUVOIR : Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE

A été nommé secrétaire de séance Serge BOULADE

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FEVRIER 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un mars, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret , Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofolo, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Daniel Itard, Lisette Buisson, Corinne Guyonnet, David Las, Delphine Phlix, Bernard Lavedrine, Daniel Siodlak

Procuration(s) :

Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Bernard Garson, Jérôme Duchalet, Loïc Debouesse

Document déposé
le

- 4 AVR. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

Date de la convocation
13 mars 2017

Date d'affichage
//_

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

//_

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge BOULADE

et publication du

//_

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
--

Délib n° 20170321-001

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard LAVEDRINE, doyen d'âge, pour le budget principal,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	403 993,00
	Réalisé :	347 882,05
	Reste à réaliser :	26 500,00
Recettes	Prévu :	403 993,00
	Réalisé :	420 199,18
	Reste à réaliser :	41 635,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 694 893,00
	Réalisé :	2 400 579,61
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 694 893,00
	Réalisé :	2 537 820,78
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	72 317,13
Fonctionnement :	137 241,17
Résultat global :	209 558,30

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un mars, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret , Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofolo, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Daniel Itard, Lisette Buisson, Corinne Guyonnet, David Las, Delphine Phlix, Bernard Lavedrine, Daniel Siodlak

Procurator(s) :

Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Bernard Garson, Jérôme DUCHALET, Loïc DEBOUESSE

Document déposé
le

- 4 AVR. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

Date de la convocation
13 mars 2017

Date d'affichage
_ / _ / _

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge BOULADE

_ / _ / _

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
--

et publication du

_ / _ / _

délib n° 20170321-002

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Mr Bernard LAVEDRINE, doyen d'âge, pour le budget "Gîte d'entreprises",

vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	246 425,00
	Réalisé :	244 502,22
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	246 425,00
	Réalisé :	222 919,08
	Reste à réaliser :	4 453,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	38 527,00
	Réalisé :	43 463,86
	Reste à réaliser :	0,00

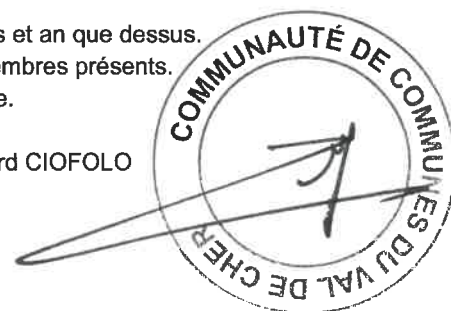
Recettes	Prévu :	38 527,00
	Réalisé :	68 023,15
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-21 583,14
Fonctionnement :	24 559,29
Résultat global :	2 976,15

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Audes,

Le Président Gérard CIOFOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un mars, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret, Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofalo, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Daniel Itard, Lisette Buisson, Corinne Guyonnet, David Las, Delphine Phlix, Bernard Lavedrine, Daniel Siodlak

Procurat ion(s) :

Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Bernard Garson, Jérôme Duchalet, Loïc Debouesse

Document déposé
le

- 4 AVR. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

Date de la convocation
13 mars 2017

Date d'affichage
_ / _ / _

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

_ / _ / _

et publication du

_ / _ / _

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge Boulade

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
--

délib n° 20170321-003

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Mr Bernard Lavédrine, pour le budget de la zone d'activité de la Vauvre,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	42 000,00
	Réalisé :	29 227,35
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	42 000,00
	Réalisé :	3 062,27
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	50 937,00
	Réalisé :	11 079,54
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	50 937,00
	Réalisé :	38 937,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-26 165,08
Fonctionnement :	27 857,46
Résultat global :	1 692,38

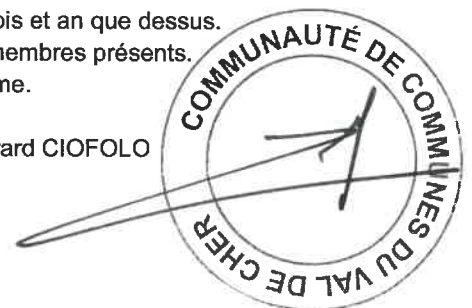
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes,

Le Président Gérard CIOFOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un mars, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofola, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	20
		Pour : 20
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret , Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarrière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofola, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Daniel Itard, Lisette Buisson, Corinne Guyonnet, David Las, Delphine Phlix, Bernard Lavedrine, Daniel Siodlak

Procuration(s) :

Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Bernard Garson, Jérôme Duchalet, Loïc Debouesse

Date de la convocation
13 mars 2017

Date d'affichage
//___

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

//___

et publication du

//___

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge Boulade

**délib n° 20170321-004 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

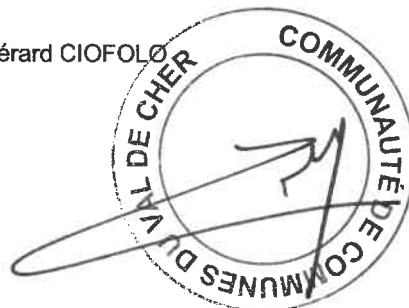
Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Mr le Président,
le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2016 du budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO



Document déposé
le
- 4 AVR. 2017
à la sous-préfecture
de Mondugon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un mars, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofalo, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	20
		Pour : 20
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret , Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofalo, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Daniel Itard, Lisette Buisson, Corinne Guyonnet, David Las, Delphine Phlix, Bernard Lavedrine, Daniel Siodlak

Procurator(s) :

Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine

Document déposé
le

- 4 AVR. 2017

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Bernard Garson, Jérôme Duchalet, Loïc Debouesse

à la sous-préfecture
de Montduçon

Date de la convocation
13 mars 2017

Date d'affichage
//___

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

//___

et publication du

//___

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge Boulade

**délib n° 20170321-005 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET GITE D'ENTREPRISES**

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Mr le Président,
le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2016 du budget gite d'entreprises, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes, le 21 mars 2017

Le Président Gérard CIOFOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un mars, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofola, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	20
		Pour : 20
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret , Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofola, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Daniel Itard, Lisette Buisson, Corinne Guyonnet, David Las, Delphine Phlix, Bernard Lavedrine, Daniel Siolak

Procurator(s) :

Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine

Etai(en)t absent(s) :**Etai(en)t excusé(s) :**

Bernard Garson, Jérôme Duchalet, Loïc Debouesse

Date de la convocation
13 mars 2017

Date d'affichage
//___

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

//___

et publication du

//___

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge Boulade

**délib n° 20170321-006 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016
DU BUDGET ZONE D'ACTIVITE DE LA VAUVRE**

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Mr le Président,
le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2016 du budget zone d'activité de la vauvre, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes, le 21 mars 2017

Le Président Gérard CIOFOLO



Document déposé
le

- 4 AVR, 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un mars, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofola,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	20
		Pour : 20
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret, Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofola, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Daniel Itard, Lisette Buisson, Corinne Guyonnet, David Las, Delphine Phlix, Bernard Lavedrine, Daniel Siodlak

Procuration(s) :

Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine

Étai(en)t absent(s) :**Étai(en)t excusé(s) :**

Bernard Garson, Jérôme Duchalet, Loïc Debouesse

Document déposé
le

- 4 AVR. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

Date de la convocation
13 mars 2017

Date d'affichage
//___

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge Boulade

//___

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

et publication du

//___

Délib n° 20170321-007

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Mr Gérard Ciofola, après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	137 240,76
- un excédent reporté de :	0,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	137 241,17
- un excédent d'investissement de :	72 317,13
- un excédent des restes à réaliser de :	15 135,00
Soit un excédent de financement de :	87 452,13

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	137 241,17
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	137 241,17
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	72 317,13

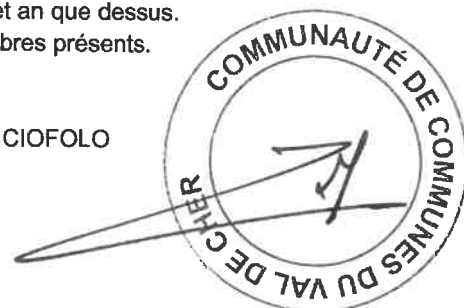
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un mars, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	20
		Pour : 20
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret, Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofolo, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Daniel Itard, Lisette Buisson, Corinne Guyonnet, David Las, Delphine Phlix, Bernard Lavedrine, Daniel Siodlak

Procurator(s) :

Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Bernard Garson, Jérôme Duchalet, Loïc Debouesse

Document déposé
le

- 4 AVR. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

Date de la convocation
13 mars 2017

Date d'affichage
_ / _ / _

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

_ / _ / _

et publication du

_ / _ / _

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge Boulade

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

délib n° 20170321-008

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo, après avoir approuvé le compte administratif du budget "Gîte d'entreprises" de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

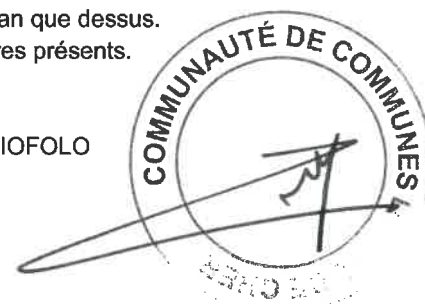
- un excédent de fonctionnement de :	24 559,29
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	24 559,29
- un déficit d'investissement de :	21 583,14
- un excédent des restes à réaliser de :	4 453,00
Soit un besoin de financement de :	17 130,14

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	24 559,29
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	17 130,14
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	7 429,15
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	21 583,14

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un mars, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	20
		Pour : 20
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge Boulade, Georges Pailleret , Edith Brunol, Philippe Dieumegard, José Cardoso, Nicole Guillomet, Jean-Michel Laprugne, Thierry De Lamarlière, Yves Gaudin, Gaston Quersin, Gérard Ciofolo, Mohammed Kemih, Paulette Durnez, Daniel Itard, Lisette Buisson, Corinne Guyonnet, David Las, Delphine Phlix, Bernard Lavedrine, Daniel Siodlak

Procuration(s) :

Jérôme Duchalet à Bernard Lavedrine

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Bernard Garson, Jérôme Duchalet, Loïc Debouesse

Document déposé
le

- 4 AVR. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

Date de la convocation
13 mars 2017

Date d'affichage
//___

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge Boulade

//___

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

et publication du

//___

délib n° 20170321-009

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo, après avoir approuvé le compte administratif du budget de la zone d'activité de la Vauvre de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	27 857,46
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	27 857,46
- un déficit d'investissement de :	26 165,08
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	26 165,08

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	27 857,46
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	26 165,08
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 692,38
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	26 165,08

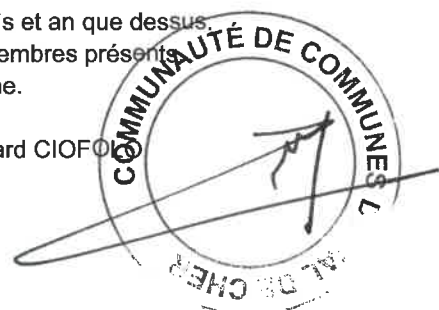
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO



Délibération n° 20170321-010

Objet : Avis de principe de la CCVC concernant le projet de réhabilitation du dernier commerce d'Audes

La commune d'Audes a pour projet de rénover son bar-restaurant communal. Le Conseil Départemental de l'Allier demande un avis de principe de la Communauté de communes du Val de Cher concernant la pertinence de ce projet.

Il s'agit de maintenir le dernier commerce du village et de pallier ainsi la carence d'offre de commerce de première nécessité et de restauration pour les habitants, les nouveaux arrivants et les touristes fréquentant le bourg d'Audes et ses hameaux dispersés.

La Communauté de communes du Val de Cher soutient les démarches communales de dynamisation des centres-bourgs, en aidant au maintien de la dernière activité commerciale de première nécessité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable concernant le projet de rénovation du bar restaurant communal d'Audes.

Délibération n° 20170321-011

Objet : Adoption des nouveaux statuts PETR

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5711-1, L5211-17 et L5211-5 ;

Par courrier en date du 10 février 2017, le Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher informe la CCVC de la modification des statuts du PETR eu égard à la fusion des intercommunalités de Commentry Nérès les Bains avec la région de Montmarault ainsi que celle de la Communauté de communes du pays de Marcillat en Combraille avec l'Agglomération Montluçonnaise. Ces fusions impactent en deux points les statuts du PETR :

- En termes d'EPCI composant le PETR (article 1) : passage de 7 à 5 membres soit les communautés de communes du Pays d'Huriel, du Val de Cher, du Pays de Tronçais, Commentry-Montmarault-Nérès Communauté et Montluçon Communauté.
- En termes de composition de représentants au Conseil syndical (article 5.1) découlant du nombre de membres du PETR ci-dessus.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux statuts PETR.

Objet : Musée du Canal de Berry : horaires d'ouverture du Musée et des bateaux électriques et évènements 2017

A. Tarifs

Il est proposé par la commission développement touristique et culturel de reconduire les tarifs suivants pour le musée du canal de Berry :

- **Tarifs musée** : 5,00 € plein tarif / 4,00 € tarif groupe / 3,00 € tarif réduit / gratuit pour les moins de 10 ans
- **Tarif réduit accessible** aux 10-18 ans / étudiants / chômeurs / minimas sociaux

La commission développement touristique et culturel propose :

La gratuité du musée lors des manifestations telles que la **nuite des musées**, les **jours du patrimoine** et le **marché du terroir**.

B. Horaires

Le musée sera ouvert du **samedi 1er avril au dimanche 05 novembre 2017**.

Basse saison :

- **Avril – mai – juin - septembre- octobre** : du mardi au dimanche, jours fériés et ponts de 14 h 00 à 18 h 00.

Haute saison :

- **Juillet - août** : du mardi au dimanche, jours fériés et ponts de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

C. Bateaux

La commission développement touristique et culturel propose d'aligner en partie les horaires d'ouverture des bateaux naviguant à **Magnette** sur les horaires d'ouverture du musée à savoir du **1^{er} avril au 30 octobre 2017** ;

Bateaux électriques - Musée du Canal de Berry (Magnette) :

Basse saison :

- **Avril – mai – juin – septembre - octobre** : du mardi au dimanche, jours fériés et ponts de 14 h 00 à 18 h 00.

Haute-saison :

- **Juillet - août** : du mardi au dimanche, jours fériés et ponts de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Bateaux électriques – Allée des Soupirs (Vallon-en-Sully) :

Et de conserver l'amplitude horaire des bateaux à l'allée des soupirs à **Vallon-en-Sully** du **1^{er} mai au 30 septembre** :

Basse saison :

- **Mai - juin - septembre** : les weekends, jours fériés et ponts de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00.

Haute-saison :

- **Juillet - août** : du mardi au dimanche de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

APPROUVE Les tarifs et horaires d'ouverture du Musée du Canal de Berry.

APPROUVE les horaires d'ouverture des bateaux électriques sur le site de Magnette et Vallon-en-Sully.

Délibération n° 20170321-013

Objet : Musée du Canal de Berry : Tarifs 2017 des nouveaux objets de la boutique

Produits	Quantité	Coût unitaire HT	Coût unitaire TTC	Total	Prix de vente proposé
Magnets doming	48	1,70 €	2,04 €	97,92 €	3,00 €
Magnets doming découpés	48	1,70 €	2,04 €	97,92 €	3,00 €
Dés à coudre	26	1,71 €	2,05 €	53,35 €	5,00 €
boite pastille noire embossée	36	2,42 €	2,90 €	104,54 €	5,00 €
Stylo minnelly stylet	50	1,06 €	1,27 €	63,60 €	3,00 €
Stylo bassey stylet	50	0,93 €	1,12 €	55,80 €	3,00 €
Porte-clés lampe McQueen soft touch	50	1,78 €	2,14 €	106,80 €	3,50 €
Porte-clés métal	50	2,08 €	2,50 €	124,80 €	5,00 €
Porte-clés jeton	50	2,04 €	2,45 €	122,40 €	5,00 €
Focus / Mikado	100	1,69 €	2,03 €	202,80 €	5,00 €
Couteau ancre marine	10	5,56 €	6,67 €	66,72 €	10,00 €
Couteau camping	10	5,75 €	6,90 €	69,00 €	10,00 €
Sac capri	60	5,91 €	7,09 €	425,52 €	15,00 €
Total	588			1591,18€	

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs des nouveaux objets de la boutique du Musée du Canal de Berry.

Délibération n° 20170321-014

Objet : Ateliers du Val de Cher : renouvellements de convention d'occupation « Ecole de Gendarmerie de Montluçon »

Une erreur de calcul sur le prix TTC du loyer trimestriel de l'Ecole de Gendarmerie de Montluçon a été commise dans la délibération prise le 20 décembre 2016 (inscrire 5 280,80 € TTC au lieu de 5250,80 € TTC). Il est proposé de prendre une nouvelle délibération tenant compte du montant corrigé.

Lors des séances du conseil communautaire du 18 août 2016 et du 8 novembre 2016, les élus de la CCVC ont approuvé la signature, avec l'Ecole de Gendarmerie de Montluçon, d'une convention de mise à disposition de locaux et de terrains sur le site des Ateliers du Val de Cher (Estivareilles), d'une durée de 5 ans (du 19 septembre 2016 au 18 septembre 2021).

La mise à disposition comprenait, pour un loyer annuel de 16 666,66 € HT (20 000,00 € TTC) : un hangar de 1 300 m² ; 1 bureau de 21 m² en rez-de-chaussée et 3 pièces, d'une surface totale de 90 m², situées au 1er étage du bâtiment administratif ; des espaces communs (sanitaires), situés au rez-de-chaussée du bâtiment administratif ; des espaces extérieurs, sur le site des Ateliers du Val de Cher (Estivareilles)

L'Ecole de Gendarmerie de Montluçon est intéressée pour prendre en location, en plus de ce qu'elle loue déjà, un bureau de 13 m².

La proposition de loyer pour l'ensemble des locaux demandés est de **17 602,67 € HT (21 123,20 € TTC)**, soit 936,00 € HT (1 123,20 € TTC) en plus à l'année par rapport au précédent loyer.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer, avec l'Ecole de Gendarmerie de Montluçon, représentée par le Colonel Claude Loron, un avenant à la convention de mise à disposition de locaux et de terrains sur le site des Ateliers du Val de Cher (Estivareilles):

- Pour la période du **1^{er} janvier 2017 au 18 septembre 2021**
- Concernant un hangar de 1 300 m² ; 2 bureaux de 21 m² et 13 m² en rez-de-chaussée et 3 pièces, d'une surface totale de 90 m², situées au 1er étage du bâtiment administratif ; des espaces communs (sanitaires), situés au rez-de-chaussée du bâtiment administratif ; des espaces extérieurs, sur le site des Ateliers du Val de Cher (Estivareilles)

- Avec une prise en charge par la CCVC des dépenses d'électricité, d'eau et de gaz (les dépenses de téléphone sont à la charge du locataire, à la date d'effet de la présente convention)
- Pour un loyer annuel de 17 602,67 € HT (21 123,20 € TTC),
soit un loyer trimestriel de 4 400,67 € HT (**5 280,80 € TTC**).

Ces infrastructures sont destinées à être exclusivement utilisées par le bénéficiaire dans le cadre des différentes formations dispensées au sein de l'école de gendarmerie de Montluçon.

Délibération n° 20170321-015

**Objet : Ateliers du Val de Cher : renouvellements de convention d'occupation
« Déménagement Jézéquel »**

L'entreprise Déménagements Jézéquel loue un bureau dans le bâtiment administratif des Ateliers du Val de Cher, à Estivareilles, depuis le 1^{er} novembre 2016. M. Jézéquel souhaite poursuivre la location du bureau et d'un espace de stationnement.

M. Jézéquel propose qu'une nouvelle convention soit établie au nom de **Jango Investissement**, structure actionnaire dans les deux sociétés amenées à utiliser les surfaces louées à savoir « **Déménagements Jézéquel / Box 29** » et « **les Transporteurs Finistériens / LTF29** ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, avec l'entreprise Jango Investissement représentée par M. Julien Jézéquel, une convention d'occupation précaire de 5 mois (du 1^{er} avril 2017 au 31 août 2017), pour l'usage de :

- Un bureau de 16 m²
- De terrains : espace de 250 m² pour le stationnement de véhicules (cf. espace indiqué sur le plan ci-dessus)

Pour un loyer mensuel de 100,00 € HT.

Délibération n° 20170321-016

Objet : Ateliers du Val de Cher : renouvellements de convention d'occupation « Entreprise Raba »

Sur le site des Ateliers du Val de Cher, à Estivareilles, l'entreprise Raba loue :

- un espace de 200 m² (ancien local Masselin) depuis le 1^{er} novembre 2016
- un bureau de 20 m², depuis le 1^{er} janvier 2017

Aujourd'hui, M. Raba souhaite prolonger la location de son local et de son bureau pour 4 mois supplémentaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, avec l'entreprise Raba, représentée par M. Jacques Raba, une convention d'occupation précaire de 4 mois (du 1^{er} mai 2017 au 31 août 2017), pour l'usage de :

- Un atelier de 200 m²
- Un bureau de 20 m²

Pour un loyer mensuel de 400,00 € HT.

Délibération n° 20170321-017

Objet : Convention avec Saint-Victor pour l'entretien de l'écluse de Perreguines

La Communauté de communes du Val de Cher a participé, sous l'égide du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et le Maintien en Eau du Canal de Berry, au nettoyage des écluses du canal en partenariat avec les agents municipaux des communes de Audes, Nassigny, Vaux et Reugny (écluse de Clavière, écluse de Nassigny, écluse des Roussets, écluse de Rouéron).

La commune de Saint-Victor souhaite que ce travail soit poursuivi sur l'écluse de Perreguines en s'appuyant sur le savoir-faire des agents de la Communauté de communes.

Une convention définira le mode de répartition des frais d'entretien.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Val de Cher à signer la convention avec la commune de Saint-Victor pour l'entretien de l'écluse de Perreguines.

Délibération n° 20170321-018

Objet : Modification des indices de rémunération des élus

VU la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, prévoyant l'augmentation progressive de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction,

VU le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 applicable au 1^{er} janvier 2017,

VU le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 prévoyant la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

DECIDE que les indemnités du Président et des Vice-Présidents de la communauté de communes du Val de Cher sont calculés en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette affaire, les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif.

Questions diverses

- Fusion avec Montluçon Communauté – point à l'ordre du jour du conseil communautaire de la Communauté d' Agglomération de Montluçon le 28 mars 2017.
- Dossier DETR : en commission d'élus, le dossier de l'hôtel d'entreprises sur la ZA de la Vauvre a été accepté. En attente de la décision du préfet.
- Centre de Loisirs : remise des flyers aux écoles des communes de la CCVC.
- Trésorerie Municipale de Montluçon : demande de permanence pour remettre les recettes des régies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 heures 13.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,